

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 25
Pouvoirs : 6
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2019-96

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 13 décembre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabette, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Magdalena Fredon, Jean Maynard, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascal Raffier délégation à Christophe Gérard, Alain Blond délégation à Albert Delhoume, Paul Brachet délégation à Alain Perche, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud, Marie-laurence Morange délégation à Dominique Germond, Véronique Bindé délégation à Louis Furlaud

Secrétaire de séance : Maryse Thomas

Objet : Développement économique. Délibération portant :

- **Position de principe quant à l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques communautaire des Garennes**
- **Autorisation donnée à monsieur le Président de vendre les parcelles de terrain de la ZAE des Garennes concernées par cet aménagement**

Monsieur le Président explique que par délibération n° 2019/23 en date du 14 mars 2019, le Conseil Communautaire a autorisé monsieur le Président a signé les actes d'achat de parcelles en nature de prés et de landes pour une surface totale de 41 077 m² au lieu-dit « la Rousse » dans la Zone d'Activités Economiques Communautaire des Garennes.

A ce jour, une entreprise locale, par ailleurs faisant partie des leaders dans son domaine de production, souhaite s'agrandir (projet de construction d'une usine de plus de 10 000 m²), et créer 35 nouveaux emplois sur site. Pour accueillir cette nouvelle usine et permettre aux entreprises déjà présentes d'être mieux desservies, la ZAE des Garennes va devoir être réaménagée.

Après réunion avec les services du Conseil Départemental en date du 13 décembre 2019, il apparaît que ces travaux d'aménagement de la ZAE Communautaire des Garennes sont susceptibles d'être financés par le Conseil Départemental dans le cadre des CDDI (10% du HT), d'un dispositif spécifique pour la défense incendie et les extensions de réseaux (30%) et des CTD (40%) pour la voirie. De plus, l'Etat pourrait également intervenir dans le cadre de la DETR (20%).

Après avoir demandé des travaux d'aplanissement spécifiques aux parcelles concernées, le responsable de cette entreprise nous a indiqué (par mail en date du 17 décembre 2019) sa volonté d'effectuer lui-même les travaux d'aplanissement des dites parcelles.

De ce fait, le plan de financement **prévisionnel** des travaux d'aménagement de la ZAE des Garennes pourrait être le suivant :

1/ Dépenses

	Coût estimatif	Subventions estimatives	Dispositifs de subventions	Reste à financer
Voirie	72 000,00 €	43 200,00 €	Dispositif spécifique CD87 et DETR	28 800,00 €
Alimentation électrique	11 000,00 €	3300,00 €	CDDI et DETR	7700,00 €
Assainissement	18 000,00 €	9000,00 €	Dispositif spécifique CD87 et DETR	9000,00 €

Eau potable	2000,00 €	1000,00 €	Dispositif spécifique CD87 et DETR	1000,00 €
Défense incendie	36 000,00 €	18 000,00 €	Dispositif spécifique CD87 et DETR	18 000,00 €
FTTH	4000,00 €	1200,00 €	CDDI et DETR	2800,00 €
TOTAL	143 000,00 €	75 700,00 €		67 300,00 €

2/ Recettes

Vente terrain	41 960 m ² x 0,75 €	31 470,00 €
Participation CCOL		35 830,00 €
TOTAL		67 300,00 €

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur le principe de la réalisation des aménagements communs de la Zone Artisanale des Garennes tels que décrits ci-dessus.

Monsieur le Président explique également que le responsable de la dite entreprise a informé la Communauté de Communes, dans son mail en date du 17 décembre 2019, de sa volonté de réaliser ce projet le plus rapidement possible.

Dans son avis en date du 25/11/2019, le Service France Domaine a estimé le prix de ces parcelles à rétrocéder à 1,00 € du m². Toutefois, au regard d'un certain nombre de critères factuels (notoriété de l'entreprise dans son domaine d'activité dépassant très largement les frontières nationales, nombre d'emplois créés sur le territoire de la Communauté de Communes, impact économique de ces créations d'emploi sur les commerces locaux, retombées économiques et démographiques importantes pour le développement de notre territoire), il est proposé de vendre ces parcelles à 0,75 € du m², frais de notaire en sus pour l'acheteur.

Parcelles concernées : diverses parcelles de terrains en nature de terre, pré et lande pour un total de 04ha10a77ca.

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Nature
F	0723	La Rousse	00ha31a98ca	Terre
F	0742	La Rousse	00ha03a34ca	Terre
F	0744	La Rousse	00ha00a39ca	Pré
F	0864	La Rousse	00ha29a32ca	Terre
F	0982	La Rousse	00ha08a83ca	Pré
F	1071	La Rousse	02ha56a41ca	Pré
F	1072	La Rousse	00ha23a76ca	Terre
F	1075	La Rousse	00ha57a73ca	lande
F	1079	La Rousse	00ha07a84ca	pré

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **FIXE** à 0,75 € du m² le prix de vente des parcelles à rétrocéder à ladite entreprise,
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **DESIGNE** la SCP Courivaud et Lorient Cheyron, notaires associés à 87600 VAYRES, afin de rédiger les actes de vente et tous documents afférents,
- AUTORISE** monsieur le Président à signer les actes de vente et tous les actes afférents à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD